

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2020, MÉDIC CONSTRUCTION AURA UN NOUVEAU TIERS PAYEUR (ADJUDICATEUR) DES RÉCLAMATIONS

À compter du 1^{er} janvier 2020, sachez que les réclamations des assurés de MÉDIC Construction devront être soumises à un nouveau tiers payeur (adjudicateur) des réclamations, Green Shield Canada (GSC).

Ce que vous devez savoir...

1. Les réclamations dentaires soumises à l'aide du numéro d'identification (ID/BIN) de MÉDIC Construction indiqué sur la carte de MÉDIC Construction dont la période d'assurance se termine au 31 décembre 2019 seront refusées. Un message de refus en lien avec le changement de tiers payeur s'affichera dans le logiciel : **Resoumettre avec la nouvelle carte émise à l'assuré de MÉDIC**
2. Les assurés de MÉDIC Construction devront vous présenter leur nouvelle carte MÉDIC Construction afin que leurs réclamations puissent être soumises au nouveau tiers payeur.

Le logo de GSC apparaît sur la nouvelle carte MÉDIC Construction afin de vous rappeler de le sélectionner en tant qu'adjudicateur dans la liste déroulante. Si vous avez besoin d'aide pour sélectionner GSC comme adjudicateur (000102, Version 4, Réseau Telus B, **peut être inscrit « NDC » dans votre logiciel**), veuillez contacter le fournisseur de votre logiciel.



AVANTAGES SOCIAUX
MÉDIC CONSTRUCTION

RÉGIME: A
N° DE CLIENT: 12345678

PÉRIODE D'ASSURANCE
DU 2020-01-01 AU 2020-06-30

ASSURÉ (NOM, PRÉNOM)	DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)
	1988-03-03
CONJOINT (NOM, PRÉNOM)	DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)
	1990-03-12

RÉSERVE AU 2019-08-31: 1551.5 HEURES

POLICE : CCQ 12345678

gsc

3. Les numéros de certificat de MÉDIC Construction seront alphanumériques. Lorsque vous soumettrez des réclamations, vous devrez entrer « CCQ » devant le numéro de client. Le mot « CCQ » remplace les trois zéros qui se trouvaient auparavant devant le numéro de client.
4. Ce changement d'adjudicateur vous permettra :
 - D'envoyer des réclamations 365 jours par année
 - De soumettre des demandes d'estimation de façon électronique
 - De soumettre des réclamations avec coordination des prestations en ligne.

5. Les réclamations antérieures au 1^{er} janvier 2020 ne pourront pas être soumises à GSC de façon électronique. L'assuré devra soumettre lui-même ses réclamations à MÉDIC Construction.
6. Toute demande de renversement ou de correction de réclamation pour des frais engagés avant le 1^{er} janvier 2020 devra être faite manuellement. Contactez GSC: 1 888 711-1119.
7. Il est important de noter qu'il n'y a aucun changement pour les réclamations qui passent par Dentaide
8. Pour toute question concernant la soumission électronique des réclamations, y compris les messages d'erreur, veuillez communiquer avec Green Shield Canada entre 7 h 30 et 20 h 30 au 1 888 711-1119.